

OUVERTURE

La protection sociale, la santé, la prévention des risques professionnels, le soutien à l'emploi en agriculture... sont des questions qui irriguent bien au-delà de nos frontières. Pour faire partager son expérience, son modèle, défendre ses valeurs et influencer sur les processus décisionnels, la MSA est membre de différents réseaux en Europe et à l'international. Elle tisse également des partenariats avec des pays qui souhaitent bénéficier de son expertise. Par ailleurs détentrice de nombreuses données statistiques, la MSA participe au mouvement d'ouverture des données publiques en mettant les siennes à disposition. Elle conclut en outre des partenariats de gestion pour le compte de plus d'une vingtaine d'organismes nationaux de la sphère sociale et professionnelle agricole (affiliation des entreprises et des salariés, recouvrement des cotisations, paiement des prestations...), permettant des formalités simplifiées au profit des adhérents.



RÉSEAU EUROPÉEN DES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE AGRICOLE

6 PAYS REPRÉSENTÉS : ALLEMAGNE, AUTRICHE, FINLANDE, FRANCE, GRÈCE ET POLOGNE.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

320 INSTITUTIONS DANS PLUS DE 155 PAYS.

13 COMMISSIONS TECHNIQUES DONT CELLES DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (LA CCMSA ASSURE LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA SECTION AGRICULTURE) ET DE LA MUTUALITÉ (VICE-PRÉSIDENTE CCMSA).

GÉOMSA, OUTIL DE CARTOGRAPHIE DYNAMIQUE

400 INDICATEURS DONT PLUS DE 150 POUR LA THÉMATIQUE « DIAGNOSTIC TERRITORIAL ».

La promotion du modèle mutualiste à l'international

L'association internationale de sécurité sociale (AISS) est créée en 1927. Réunissant des experts en matière de sécurité sociale et de prévention issus de 320 institutions dans plus de 155 pays, elle offre une plateforme mondiale et un réseau unique à tous les acteurs concernés par la santé des travailleurs. Elle est organisée en 13 commissions techniques. Sur la période 2020-2022, ces dernières doivent travailler dans quatre domaines prioritaires, adoptés lors du dernier forum mondial de la sécurité sociale de 2019 : l'avenir de la gestion et de l'administration de la sécurité sociale ; son rôle dans la promotion d'une croissance inclusive et de la cohésion sociale ; la réponse aux besoins changeants d'une population vieillissante ; et la couverture des risques sociaux dans un monde en mutation. La CCMSA est vice-présidente de la section agriculture de la commission prévention des risques professionnels. En 2020, elle participe aux travaux de partage d'expériences récentes et de mise en exergue des bonnes pratiques sur les actions permettant de parvenir à zéro accident du travail-maladie professionnelle en agriculture (vision zéro). Elle accepte de prendre la vice-présidence de la commission technique mutualité, qui a pour objet de promouvoir le modèle mutualiste comme un moyen essentiel pour parvenir à la protection sociale et à la couverture santé universelles. En accroissant sa visibilité, la MSA continue à défendre son modèle de protection sociale et peut éventuellement développer son réseau de coopération.

ACTIVITÉS EUROPÉENNES : CONTRIBUTIONS ET PRISES DE POSITION

La MSA est présente et agit en Europe, tant pour faire partager son expérience que pour influencer sur les processus décisionnels susceptibles d'impacter la protection sociale. Elle est membre de divers réseaux européens : la représentation des institutions françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (reif-org.eu), l'european social insurance platform (esip.eu), l'association internationale de la mutualité (aim-mutual.org), et l'European network of agricultural protection systems (www.enasp.eu). En 2020, son travail se traduit notamment par des contributions dans la feuille de route de la commission européenne (garantie enfance, livre vert sur le vieillissement...), dans les réponses aux consultations de la commission européenne sur la vision de long terme de l'UE sur les zones rurales ou sur le plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, dans les prises de position des associations dont elle est membre (stratégie et approche européennes pour les données et sur l'intelligence artificielle, stratégie « de la ferme à la fourchette », importance des organismes de sécurité sociale agricole dans la gestion de la crise Covid-19). La CCMSA répond également à des questionnaires ou des questionnements d'autres OSS européens (syndrome de fatigue chronique, etc.).



+ UNIVER'SÉCU, LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE

Pour contribuer à la visibilité de l'action internationale de la MSA, pour faire connaître les actions et les résultats tant sur les coopérations internationales que sur les activités européennes (aucun support de communication ne relayant ses dernières activités), pour sensibiliser tous les décideurs de l'institution à l'intérêt de ces actions, afin de favoriser leurs participations aux missions, comme les partenariats avec la Cipres et la caisse nationale de sécurité sociale de Tunisie, mais aussi pour assurer une veille sur les enjeux européens naît en 2020 la lettre d'information mensuelle Univer'sécu.

ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE CONGOLAISE

En février 2020, la MSA Provence Azur reçoit une délégation ministérielle du Congo pour présenter son modèle de guichet unique. Elle est conduite par Dinga Dzondo, ministre congolais des Affaires sociales. Il découvre le modèle MSA et s'intéresse à la gestion des risques en guichet unique, à l'action sociale, au développement du numérique et à la lutte contre la fraude. Thierry Manten, premier vice-président de la CCMSA, mène un échange en visioconférence avec la délégation : présentation autour de la gouvernance de la MSA et des valeurs du mutualisme. Alors que seule 15 % de la population congolaise bénéficie de la sécurité sociale, l'ambition est de parvenir à intervenir sur les territoires ruraux et de dépasser la logique d'aide aux populations non couvertes pour la faire accéder à la sécurité sociale.

Extension de la coopération avec la conférence interafricaine

La conférence interafricaine de la prévoyance sociale (Cipres) regroupe 17 pays africains. Son rôle est d'assurer la surveillance et le contrôle de la gestion des organismes des États membres, afin de prévenir les risques de déséquilibre financier et garantir la pérennité des régimes. À cet effet, la MSA apporte une expérience de plusieurs décennies nourrie de savoirs multiples et accompagne les organismes de protection sociale africains dans les évolutions structurelles du domaine de la sécurité sociale, en proposant des actions de formation à leurs cadres. La mission 2020 ne peut se tenir du fait de la pandémie et est reportée en 2021. Des échanges se poursuivent néanmoins pour notamment ajuster la coopération à venir. Une nouvelle convention de partenariat est signée pour 2021 et 2023 avec pour thématiques : l'accueil et la relation client, le recouvrement des cotisations sociales et le contentieux du recouvrement, le plan de continuité d'activité. Il est également prévu une extension de la coopération avec un appui technique renforcé de la CCMSA qui prendrait la forme d'échanges de pratiques ou de documentation, de missions de *benchmark* ou d'observation sur le terrain par des équipes de la Cipres à la MSA, et de participations et d'interventions de la MSA à des rencontres, des séminaires ou des ateliers techniques de la Cipres.

Vers un nouveau partenariat pour le Cambodge

Au Cambodge, 23 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et 70 % ne bénéficie pas de couverture santé. Pendant 15 ans, le Gret (professionnels du développement solidaire) mène des activités de micro-assurance santé pour le secteur formel (HIP) et informel (SKY). À partir de 2012, ces activités sont progressivement transférées à l'État ou à des opérateurs locaux subventionnés par l'État pour pérenniser les dispositifs, en cohérence avec la politique de protection sociale santé du pays. Dans le cadre d'un financement de l'agence française de développement (AFD), le Gret poursuit son assistance technique auprès du *National social security fund* (NSSF) du Cambodge afin de contribuer à l'extension effective de la couverture santé à deux populations vulnérables urbaines du secteur informel via une adaptation des outils et procédures de gestion et communication du NSSF. Début 2020, la MSA est sollicitée pour apporter son appui financier et son expertise technique dans le cadre d'une réflexion globale sur l'élargissement de la protection sociale à la population agricole et rurale cambodgienne.



Le diagnostic territorial via GéoMSA mis à jour et enrichi

Les données des sept thématiques^[1] du diagnostic territorial MSA, diffusées via l'outil de cartographie GéoMSA accessible sur le site geomsa.msa.fr sont actualisées. Ce diagnostic s'enrichit d'une 8^e thématique consacrée aux typologies des territoires définies selon l'accessibilité aux soins et l'attractivité territoriale de l'institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes), la classification par tranche d'unité urbaine et la typologie du zonage en aire urbaine de l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee), et la classification des territoires de vie selon l'accessibilité potentielle localisée (APL) de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). De nouveaux indicateurs sont intégrés, tels que le taux de chômage des 15 ans et plus, le taux de prévalence MSA de l'affection de longue durée (ALD) « affections psychiatriques », la part des bénéficiaires en ALD tous régimes, l'indice comparatif de mortalité globale et son évolution, le taux de recours aux urgences non suivies d'hospitalisation, le nombre de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), le nombre d'hôpitaux de proximité. Au total, ce sont plus de 150 indicateurs, sur 400 dans GéoMSA, qui sont présents au sein de la thématique « diagnostic territorial ».

L'outil se dote également de nouvelles fonctionnalités, en particulier la possibilité de créer des portraits de territoire (sous forme de cartes interactives, graphiques et tableaux) sur les périmètres géographiques prédéterminés (communes, échelons locaux des MSA, territoires de vie, etc.) ou sur mesure, sur le périmètre des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), par exemple. Des guides pas-à-pas sont élaborés pour aider les utilisateurs. Des formations en distanciel sont aussi dispensées auprès des chargés de développement territoriaux en santé, des médecins-conseils et des chirurgiens-dentistes conseils. La MSA s'inscrit ainsi dans la stratégie d'ouverture des données (*open data*) promue par les pouvoirs publics en mettant à la disposition du public l'ensemble des thématiques et des portraits de territoire du diagnostic au niveau du lieu de vie dans le respect du secret statistique.

[1] - Thématiques : population, socio-économique, santé, offre ambulatoire, offre hospitalière, offre médico-sociale, prévention.



UN PORTAIL D'INFORMATION ET DE SERVICES

Testée à partir de 2020 en région Centre Val de Loire (MSA Beauce Cœur de Loire et Berry-Touraine), Lisie est une plateforme numérique qui vise à orienter les affiliés de façon personnalisée dans la gestion de leur santé au quotidien. L'ambition est de les guider vers une prise en charge pertinente, en les mettant en relation avec les services appropriés – offreurs de soins, acteurs sociaux et médico-sociaux – sur leur territoire de vie. Il est ainsi possible de rechercher un professionnel de santé, consulter un annuaire sur les établissements, s'informer sur la possibilité d'aide au quotidien, de soutien aux aidants, d'accéder à informations de prévention avec l'opportunité de suivre des programmes adaptés (nutrition, sommeil, activité physique, mal de dos...). Tout au long de la phase d'expérimentation, les usages et l'évolution des besoins sont étudiés afin d'enrichir le portail et de personnaliser l'offre de services grâce à une connaissance fine de la situation de l'adhérent. Celle-ci se poursuit en 2021 dans la perspective d'un déploiement national.

Complémentaire santé solidaire pour le compte de Mutualia

Dans le cadre du dispositif de la complémentaire santé solidaire, le partenaire Mutualia est référencé dans la liste des organismes complémentaires habilités à gérer ce dispositif. Il a confié à la MSA la gestion de ses contrats complémentaire santé solidaire pour sa population agricole et non agricole. Pour mémoire, ce dispositif, dont la mise en place est effective depuis le 1^{er} novembre 2019, résulte de la fusion entre la CMU-C et l'aide à la complémentaire santé (ACS) et permet aux personnes dont le revenu est modeste de bénéficier d'une couverture santé complémentaire gratuite ou participative selon les ressources du foyer. La montée en charge de la gestion de ces contrats est progressive tout au long de l'année 2020. Elle est accompagnée par la diffusion de procédure de gestion. Par ailleurs dans le cadre des mesures liées à la crise sanitaire, les pouvoirs publics souhaitent mettre en œuvre des prolongations de droits. La CCMSA déploie ces mesures pour le compte de Mutualia.

+ NOUVEAU PARTENARIAT AVEC L'INTERPROFESSION DES PRODUITS DE LA RUCHE

InterApi est une organisation interprofessionnelle des produits de la ruche dont l'objectif est la valorisation de la filière apicole par arrêté du 2 novembre 2020. Suite à cette reconnaissance, InterApi sollicite la CCMSA afin que les MSA puissent calculer, appeler et recouvrer auprès des apiculteurs une cotisation pour son compte, courant 2020 (à l'instar du recouvrement réalisé pour le compte du fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental). C'est à ce titre que les cotisations InterApi sont appelées et recouvrées par les MSA et accompagnées d'une communication spécifique. Une convention nationale est signée entre les parties en mai 2021 à effet du 1^{er} janvier.

Formation professionnelle : des règles de financement remaniées

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a bouleversé le champ de la formation professionnelle. Sur le périmètre des non-salariés agricoles : La MSA est chargée d'assurer le recouvrement et le contrôle de la contribution de formation professionnelle. Les sommes collectées à ce titre, sont reversées par la MSA à des fonds d'assurance formation tels que Vivea ou Ocapiat. Cependant, les règles liées au financement et à la gouvernance du système de formation professionnelle des non-salariés agricoles sont modifiées de façon substantielle par l'ordonnance n°2019-861 du 21 août 2019. Cette réforme institue une nouvelle répartition de la collecte de formation professionnelle des non-salariés agricoles recouvrée par les MSA générant ainsi de nombreux impacts comptables, informatiques et juridiques sur les conventions de gestion signées dans le domaine. La mise en œuvre de cette réforme au sein du régime agricole nécessite la publication de plusieurs dispositifs juridiques en 2020. La plus récente en date est le décret du 29 décembre 2020 qui introduit France compétences comme l'organe habilité à répartir les sommes collectées par les MSA. En parallèle, sur le périmètre des salariés agricoles, la CCMSA est mobilisée aux côtés de la caisse nationale Urssaf pour préparer le transfert du recouvrement des contributions de formation professionnelle et d'apprentissage dues par les employeurs vers les MSA et les Urssaf. Ce dispositif entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 (prévu à l'origine au 1^{er} janvier 2021 mais les pouvoirs publics souhaitent reporter la date d'effet). Les modalités de mise en œuvre de ce transfert seront précisées par voie d'ordonnance. Une convention de gestion sera à conclure entre la CCMSA et France compétences.

MISE EN ŒUVRE DU 100 % SANTÉ

Mis en œuvre au 1^{er} janvier 2020, le 100 % santé (optique, dentaire, audioprothèse) s'applique exclusivement aux contrats responsables des complémentaires santé, qu'ils soient individuels ou collectifs. Ainsi l'ensemble des partenaires de la MSA (Agrica, Mutualia, Eovi, Anips, Pacifica, Apivia) ont l'obligation de mettre en conformité leurs offres avec cette réforme. Cette mise en place nécessite des travaux de paramétrage du système d'information dans des délais très contraints. La CCMSA se mobilise sur la mise en œuvre de ce dispositif et l'accompagnement des caisses concernant les évolutions (appréhension de la réforme, entrée en vigueur de nouveaux modèles de devis, etc.)